

n'est jamais ce qui arrive et qu'on augmente tout simplement les coûts.

Alors, monsieur l'Orateur, il faudrait éliminer toute question d'animosité, de «partisanerie» et considérer sérieusement la possibilité d'étudier ce bill en comité, de façon à en examiner tous les aspects et à se prononcer sur la mesure, une fois qu'on aura en main tous les renseignements. C'est sur ce point particulier que je voulais insister.

Une fois qu'on nous aura expliqué pourquoi les dépenses de tel ou tel autre ministère sont défrayées par le ministère des Postes, pourquoi le ministère des Postes, qui a déjà été rentable, ne l'est plus aujourd'hui, bref, lorsqu'on connaîtra les causes précises de ces déficits, on pourra juger d'une façon beaucoup plus objective, car tous ceux qui sont attaqués par ce projet de loi, tous les hebdomadaires,—comme l'a signalé mon voisin, le député de Richmond (M. Beaudoin)—les quotidiens, nous ont fait parvenir de nombreux télégrammes de protestations. Alors, tout ce qui a été dit par ceux qui ont protesté, qui ont démontré que nous nous attaquons, en vertu de ce bill, à quelque chose de véritablement populaire, eh bien, devra être pris en considération.

Je voudrais parler, à ce stade, des périodiques sérieux, des périodiques qui n'ont pas tellement d'abonnés et qui, par conséquent, doivent exiger un prix d'abonnement élevé. Il faudrait que leur diffusion soit beaucoup plus grande et c'est impossible actuellement, parce que, précisément, le prix de revient est trop élevé. Il faudrait penser que certains de ces périodiques seront appelés à disparaître, et surtout, certains périodiques de langue française. Les périodiques de langue française bénéficient d'un marché, en Amérique, de seulement 6 millions de lecteurs. Le problème est encore plus sérieux lorsqu'on pense aux périodiques de langue française qui seront obligés de disparaître.

Ce n'est certes pas le temps aujourd'hui de favoriser leur disparition, au moment où les Canadiens français ont un pressant besoin de culture et d'information. Ce n'est certes pas le moment d'arrêter leur publication et je voudrais donner des exemples bien précis. Prenons le cas de la revue *Relations*, qui se considère sérieuse. Elle vaut son pesant d'or; elle n'est pas populaire, en ce sens que tout le monde n'y est pas abonné, mais, sur quelques millions d'individus, il est normal que plus un périodique est sérieux, plus le nombre de ses abonnés est évidemment restreint, vu qu'il ne s'agit pas de quelque chose qui est essentiellement populaire. Or, voici le problème qu'il faut envisager. Il faut songer que nous aurons là une mesure qui touchera la population en général, puisque tout le monde est abonné à

[M. Matte.]

des journaux, que tout le monde en achète et c'est encore tout le monde qui paiera la note.

Deuxièmement, les périodiques de langue française seront touchés d'une façon particulière, car le nombre de leurs abonnés n'est pas suffisant pour leur permettre de survivre.

Alors, pour toutes ces raisons, je crois qu'il faut y penser à deux fois avant de doubler et même de tripler les tarifs postaux. Il faut oublier toute «partisanerie» et se demander s'il n'y a pas lieu de songer à d'autres solutions.

Voici, encore une fois, la solution que je propose. Il faudrait que l'on sache exactement ce qui entraîne les déficits, dans quel cas, exactement, le ministère des Postes doit renflouer les finances d'autres ministères et pourquoi. Grâce à ces renseignements, et en revenant à une administration plus saine, plus raisonnable, plus scientifique, peut-être qu'il ne serait pas nécessaire de recourir à ces augmentations.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prononcer un discours, car j'en ai prononcé un hier. Je désire tout simplement poser une question au ministre.

Le ministre pourrait-il nous dire, à ce stade, où en est son projet visant à établir une équipe de spécialistes chargée de déterminer si le ministère des Postes devrait ou non devenir une société de la Couronne? Est-ce que cette équipe est formée? Dans le cas de la négative, quand envisage-t-il de la former? Dans le cas de l'affirmative, peut-il indiquer où en sont rendues les discussions présentement?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Il faudrait poser ces questions en comité, monsieur l'Orateur, mais j'y ai déjà répondu. Cette équipe existe déjà.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre n'hésite pas à dissenter sur ce sujet, afin que les députés sachent où en est l'étude du problème que pose le ministère des Postes.

[Traduction]

M. Baldwin: Pourquoi ne pas poser cette question au comité?

L'hon. M. McIlraith: A l'étude en comité.

(L'amendement de M. Macquarrie, mis aux voix, est rejeté).

● (5.10 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Brewin
Alexander	Broadbent
Baldwin	Burton
Beaudoin	Carter
Bell	Coates
Benjamin	Crouse